

# Nouveau brevet pour la Suisse

**Comme exemple: les cavaliers. En comparaison des cavaliers qui possèdent une licence nationale pour le sport équestre, les propriétaires de chiens doivent avoir un nouveau « brevet national de propriétaire de chien ». Le travail en commun de diverses associations mise sur le libre choix et démarre en janvier 2018 avec les premiers cours.**

La situation actuelle est connue: depuis début 2017, il n'y a plus aucune obligation de cours, ni d'attestation de propriétaire de chien. Alors que tant de propriétaires de chiens jubilent, les éducateurs canins, qui ont investi beaucoup de temps et d'argent dans cette formation, font grise mine: leur formation spécifique, et professionnelle, n'a dès lors plus la même valeur. Dans plusieurs cantons, en fonction de leurs lois, (et du type de chien) une attestation de propriétaire de chien reste exigée. La question qui se pose dès lors, et qui est plus que justifiée, est de savoir lesquelles parmi toutes les formations proposées sont conformes tant sur la méthode que sur le professionnalisme, et sont en accord avec la protection des animaux. Par ailleurs : comment peut-on motiver les personnes qui caressent l'idée d'acquérir un chien à s'informer précisément auparavant, et leur assurer un soutien pratique ?

## **Le libre-choix reste de mise**

Le nouveau „Brevet national de propriétaire de chien“ présenté pour la première fois fin août par le Verband Kynologie Ausbildungen Schweiz, VKAS (Association cynologique suisse pour la formation) veut y répondre. Cela doit se traduire par des cours établis selon un concept unique et uniforme pour toute la Suisse, composé de 4 modules : cours théorique, examen théorique, cours pratique, examen pratique. Celui qui participe aux 4 modules reçoit un brevet spécifique en format carte de crédit; celui qui participe aux cours, mais ne fait pas les examens reçoit une attestation de participation. Très important : contrairement à l'attestation précédente, obligatoire, le brevet national de propriétaire de chien est facultatif. Plus de pression, mais la certitude que l'éducation du chien et de son propriétaire est bénéfique pour tout le monde. Le propriétaire du chien décide lui-même s'il veut suivre l'intégralité du programme, avec théorie et pratique, ou si par exemple, il ne veut passer que l'examen pratique. Les buts à atteindre sont définis, mais pas le chemin pour y parvenir. Ce qui signifie que les différents organisateurs de cours peuvent continuer d'utiliser les concepts qu'ils ont déjà (tout au plus avec de légères adaptations).

## **Le BPC devient BNPC**

Dans l'idée, le „brevet national de propriétaire de chien“ ressemble sur beaucoup de points au brevet SCS de propriétaire de chien, instauré il y a exactement dix ans suite à l'introduction de l'obligation de suivre des cours, tombé dans l'oubli depuis, et qui doit être totalement abandonné. Andreas Rogger, qui représente la SCS au sein de la VKAS, dit: « Il était clair, dès le départ, que l'idée d'un cours pour chiens uniforme pour toute la Suisse ne pouvait avoir du succès que si tous les partenaires formateurs impliqués étaient convaincus et le soutenaient. Cela n'aurait pas pu être garanti par un pur produit SCS, comme le brevet de propriétaire de chien l'était.»

## **Un travail collectif**

Pour le nouveau « brevet national de propriétaire de chien » tous les partenaires intéressés ont pu effectivement être impliqués dans le projet. C'est maintenant, sous l'égide de (VKAS), un travail commun de la Société Cynologique Suisse (SCS), de la Protection Suisse des Animaux (PSA), de l'Office Fédéral de la Santé et des Affaires Vétérinaires (OSAV), de la Société des Vétérinaires Suisses (SVS) et de l'Association Suisse des Vétérinaires Cantonaux (ASVC).

## **A quoi aspire-t-on ?**

Avec le nouveau brevet suisse, les organismes engagés poursuivent plusieurs buts:

- Le propriétaire de chien doit être rendu conscient de sa propre responsabilité.
- L'ensemble de la population doit ressentir que le propriétaire de chien s'investit dans son éducation.
- Il sera donné aux organisations formatrices la possibilité de continuer à utiliser leurs propres concepts (tout au plus avec de légères adaptations).
- Pas de directives aux organisateurs sur le contenu et la méthode des cours.
- Les bons et très bons moniteurs ont la possibilité de transmettre leur savoir.
- Comme le brevet sera valable sur tout le territoire suisse, les cantons qui prescrivent une formation pour les propriétaires de chiens seront moins facilement critiqués.
- Avec un concept de cours attrayant, un maximum de propriétaires sera motivé à suivre ceux-ci.

Avant tout, le dernier point tient spécialement au cœur des initiants. «Nous plaçons le thème -Apprendre avec le chien- au centre du concept, espérant que le propriétaire et le chien atteignent ensemble leurs buts, avec plaisir et sans contrainte.» dixit Andreas Rogger, qui représente la SCS au sein de la Verband Kynologie Ausbildungen Schweiz. Le but ultime est d'obtenir par le biais du Brevet National de Propriétaire de Chien la même reconnaissance que les cavaliers avec leurs licences respectives, qui sont le standard dans le sport équestre pour participer aux différentes manifestations comme aux formations continues. Les « cavaliers » comme exemple pour les « cynophiles ».

Le „Brevet National de Propriétaire de Chien“ offre aux formateurs de la SCS ainsi qu'aux instructeurs et experts des brevets de propriétaires de chiens la possibilité de poursuivre leurs activités «sous un nouveau toit ».

## **Premiers cours dès janvier 2018**

Les nouveaux cours théoriques et pratiques du « Brevet National de Propriétaire de Chien » seront proposés dès janvier 2018. Pour les actuels détenteurs du MEC de la SCS, des journées de formation sont organisées dans un premier temps fin septembre, lors desquels les nouveaux contenus du BNPC seront communiqués (voir encadré bleu). Dans un deuxième temps se fera la reconversion pour les détenteurs du MEC, instructeurs et experts. Les dates doivent encore en être communiquées.

Trad. D. Waeber / J.-J. Jossevel

### *Encadré bleu*

#### **Cours de formation BNPC**

Les journées de formation BNPC organisées par le département Education de la SCS auront lieu les 23, 24 et 30 septembre 2017 de 9h. à 17h. Le nombre de participants est limité à 30 par jour de séminaire. Lieu de rencontre : Hôtel Comfort Egerkingen. Référente : Christina Sigrist. Coût : 150 francs pour les détenteurs du MEC-SCS au bénéfice du certificat de moniteur. 180 francs pour les détenteurs du MEC-SCS sans certificat de moniteur. 200 francs pour les détenteurs du MEC d'autres institutions.

Informations et inscription : [ausbildung@skg.ch](mailto:ausbildung@skg.ch)